



N° de résolution
ou annotation

29 JUIN 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 juin 2026 dans la salle de l'Hôtel de ville de Percé, au 137, route 132 ouest, Percé.

Sont présents(e)s :

Daniel Leboeuf, Maire	Doris Réhel, Conseillère district 5
Harold Aubut, Conseiller district 1	Stéphane Mercier, Conseiller
Renaud Langlois, Conseiller district 2	district 6
Michel Rail, Conseiller district 3	Claude Panneton, Greffier par intérim
Emmanuel Estérez, Conseiller district 4	Kelly Fournier, Adjointe exécutive à la direction / service du greffe

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie.
5. Questions du public.
8. Clôture de la session.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Daniel Leboeuf procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO.230-06-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.



N° de résolution
ou annotation

RÉS. NO.231-06-2026

HALTE ROUTIÈRE DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE

CONSIDÉRANT l'appel de propositions pour l'exploitation du casse-croûte de la Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE les deux propositions sont :

Tia Cuisine d'Asie inc.	9465-8424 Québec inc. (Camping Tête d'indien)
-------------------------	---

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier, et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de l'exploitation de la Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie à 9465-8424 Québec inc (Camping Tête d'indien) et d'autoriser la direction générale à signer ledit contrat.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20h05-20h08)

RÉS. NO.232-06-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h08, l'ordre du jour étant épuisé;

II EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 20h08.

Daniel Leboeuf
Maire

Claude Panneton
Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

Daniel Leboeuf
Maire